

La concertation préalable
sur **le projet de
réaménagement
du site industriel
de Vaux-le-Pénil**



NOS DÉCHETS AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Tout savoir sur la gestion des déchets :
le contexte général du projet

LE PROGRAMME DE LA RÉUNION



- La concertation préalable
- Le rôle des garants de la CNDP
- **Tout savoir sur la gestion des déchets :**
le contexte général du projet de réaménagement du site industriel de Vaux-le-Pénil

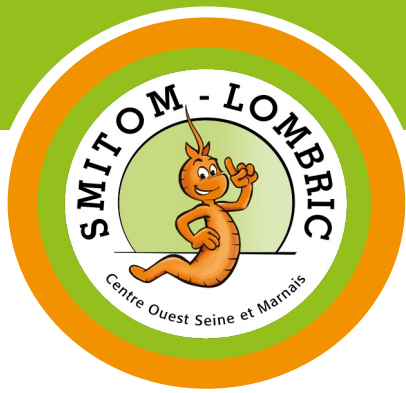
Échanges avec la salle



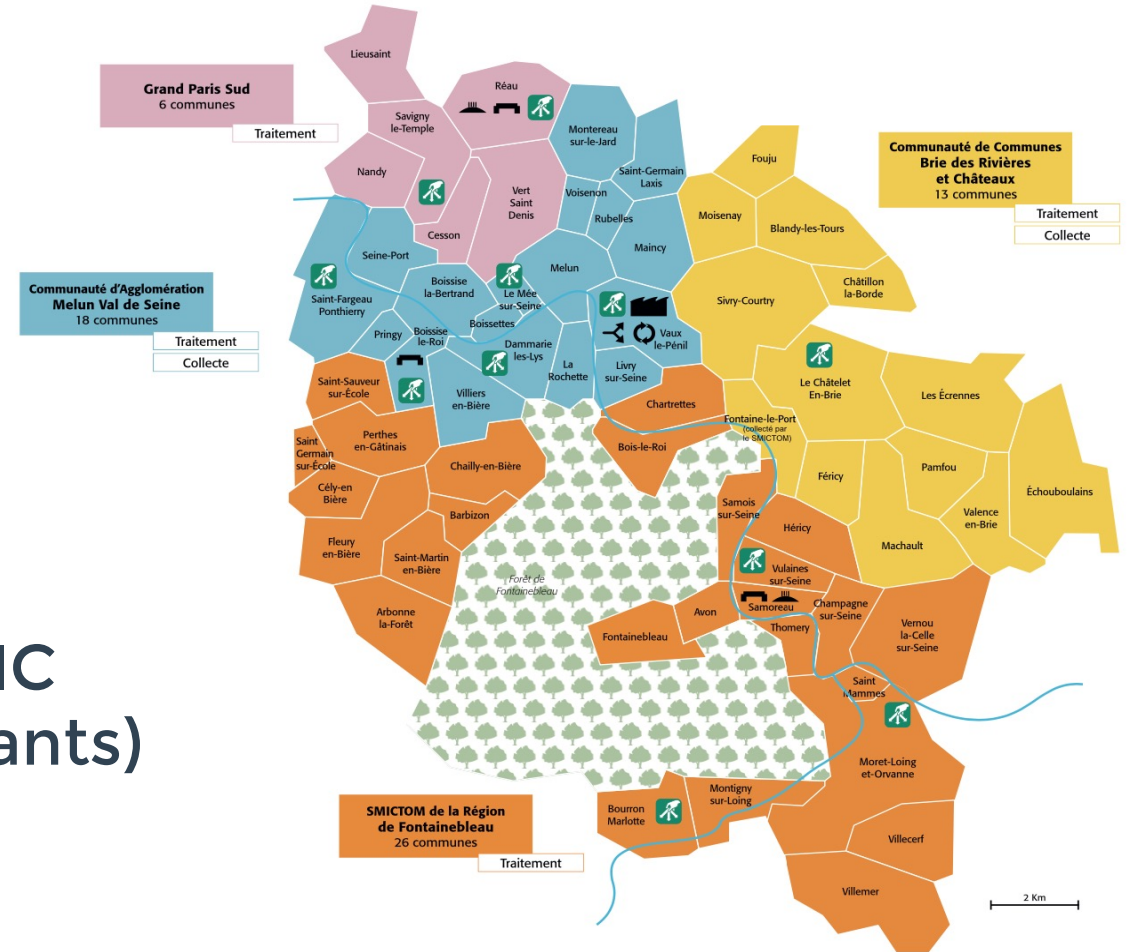
LA CONCERTATION PRÉALABLE

Kasia CZORA, 2concert

LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION



- ▶ **LE CALENDRIER :**
13 mars - 24 avril 2023
- ▶ **LE PÉRIMÈTRE :**
territoire du SMITOM-LOMBRIC
(63 communes, 310 000 habitants)



LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION



**Réunion publique
d'ouverture**

16 mars 2023, 18h30
Espace Saint-Jean, Melun



**2 ateliers
thématiques**

Impacts

23 mars 2023, 18h30
SMITOM-LOMBRIC

Dialogue et proximité
6 avril 2023, 18h30
SMITOM-LOMBRIC



Visite du site

18 mars 2023, 9h
SMITOM-LOMBRIC



3 débats mobiles

2 avril 2023, Maincy
6 avril 2023, Vaux-le-Pénil
15 avril 2023, Melun



Réunion thématique
*Tout savoir sur les
déchets*

18 mars, 11h15
SMITOM-LOMBRIC



**Réunion publique
de synthèse**

20 avril 2023, 18h30
La Buissonnière, Vaux-le-Pénil



LES OUTILS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION

► POUR S'INFORMER :

- > Dossier de concertation
- > Synthèse du dossier de concertation
- > Site internet : www.concertation-lombric.com
- > Mini-exposition projet

► POUR S'EXPRIMER :

- > 9 temps d'échange
- > Rubrique participative en ligne
- > Registres papier
- > Auprès des garants :
sophie.aouizerate@garant-cndp.fr
jean-claude.ruysschaert@garant-cndp.fr

A L'ISSUE DE LA CONCERTATION



- ▶ **Bilan des garants**
- ▶ **Enseignements de la concertation**
Mesures à mettre en œuvre



MA PAROLE A DU POUVOIR

Sophie AOUIZERATE, Jean-Claude RUYSSCHAERT

La Commission nationale du débat public : qu'est-ce que c'est ?

AUTORITÉ

Habilité à prendre des décisions en son nom propre



ADMINISTRATIVE

Institution publique



INDÉPENDANTE

Ne dépend ni des responsables des projets, ni du pouvoir politique



Les 6 principes de La CNDP



INDÉPENDANCE
Vis-à-vis de toutes
les parties prenantes



NEUTRALITÉ
Par rapport au projet



TRANSPARENCE
Sur son travail,
et dans son exigence vis-à-
vis du responsable du projet



ARGUMENTATION
Approche qualitative
des contributions,
et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
Toutes les contributions
ont le même poids,
peu importe leur auteur



INCLUSION
Aller à la rencontre
de tous les publics

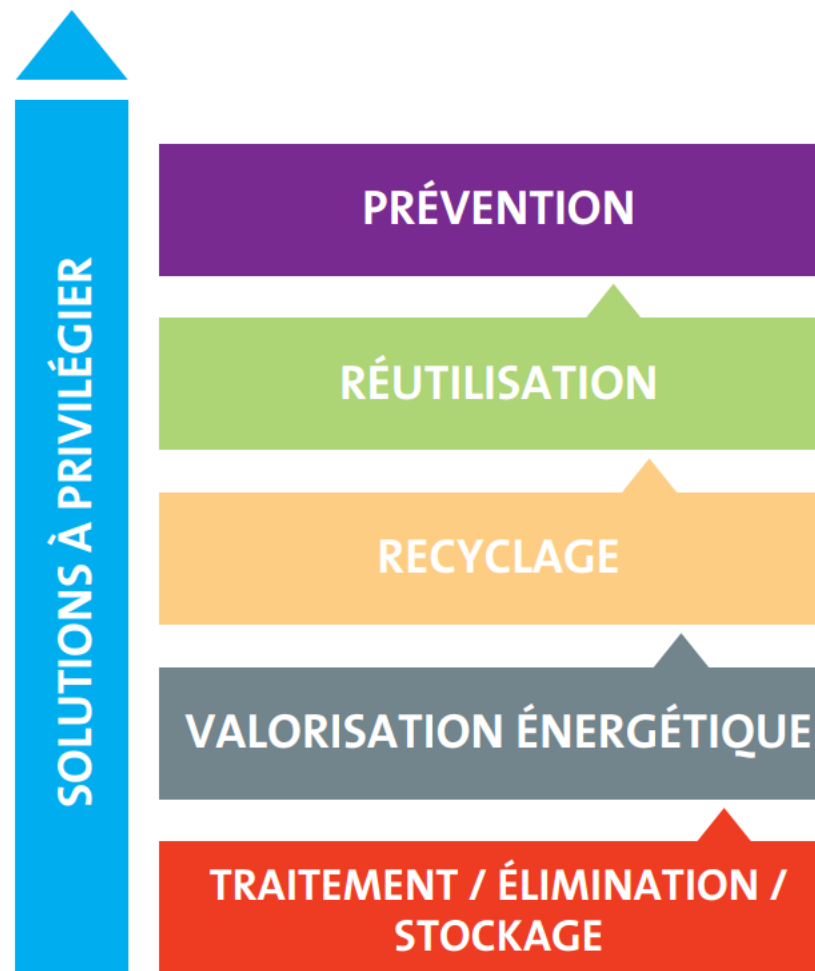


TOUT SAVOIR SUR LA GESTION DES DÉCHETS

Laurence ROSSIGNOL, SMITOM-LOMBRIC



► LA BASE DE LA GESTION DES DÉCHETS : DIRECTIVE DÉCHETS (UE)





► LA RÉGLEMENTATION NATIONALE ET RÉGIONALE :

> Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

(extension des consignes de tri, Stratégie Nationale Bas-Carbone, limitation de la mise en décharge)

> Loi relative à l'énergie et au climat

(neutralité carbone à horizon 2050)

> Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC)

> Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (Loi « Climat et résilience »)

(objectif ZAN, réseaux de chaleur)



► **CLASSEMENT SELON LEUR PROPRIÉTÉ ET LE RISQUE :**

- > **Déchets dangereux**
- > **Déchets non dangereux**

► **CLASSEMENT SELON LEUR ORIGINE (PRODUCTEUR) :**

- > **Déchets ménagers :**
 - Ordures ménagères résiduelles (OMR)
 - Encombrants
 - Collecte sélective (emballages, journaux magazines, papiers/verre)
 - Les biodéchets
- > **Déchets d'activités économiques (DAE)**

LES PRINCIPAUX MODES DE TRAITEMENT



■ RÉUTILISATION OU RÉEMPLOI :

Opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont préparés pour être utilisés de nouveau

■ VALORISATION MATIÈRE PAR LE RECYCLAGE :

Récupération des matières à partir de déchets triés et valorisation par action mécanique ou chimique

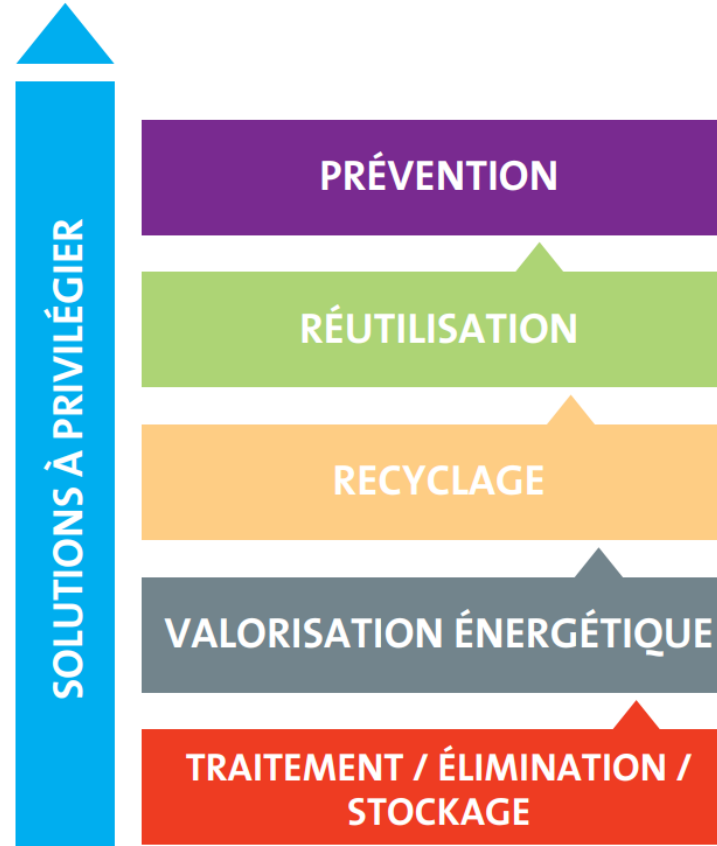
■ RÉUTILISATION MATIÈRE GRÂCE AU COMPOSTAGE :

Dégradation des biodéchets (restes alimentaires, déchets verts) par l'action de l'air et valorisation par retour à la terre

■ VALORISATION ÉNERGÉTIQUE :

Traitement des déchets par action thermique ou biomécanique pour récupérer de l'énergie

■ ÉLIMINATION



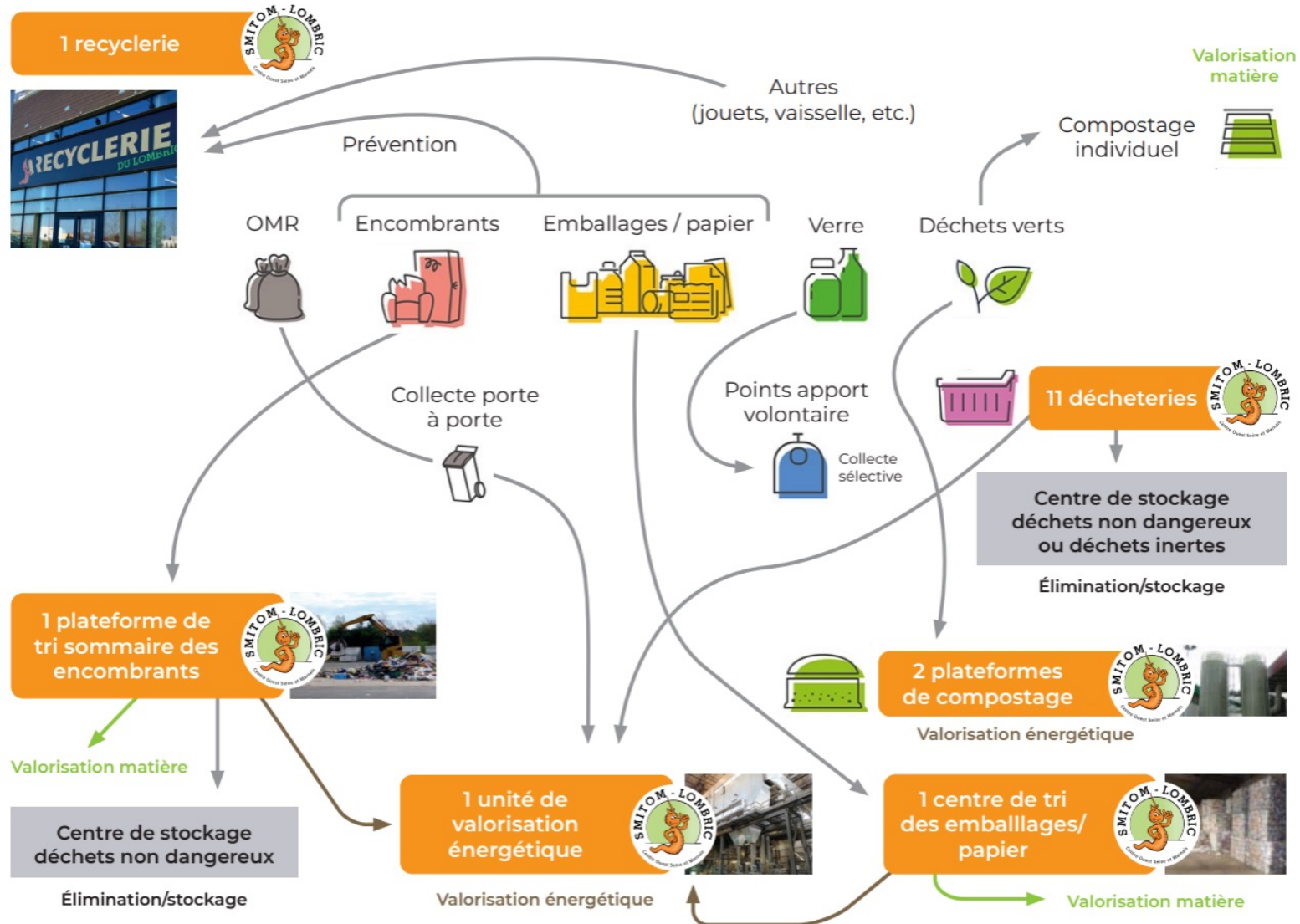


LES INSTALLATIONS DU SMITOM-LOMBRIC

- ▶ 11 DÉCHÈTERIES
- ▶ 3 QUAIS DE TRANSFERT
- ▶ 1 PLATEFORME DE TRI SOMMAIRE DES ENCOMBRANTS
- ▶ 1 CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES/PAPIER
- ▶ 2 PLATEFORMES DE COMPOSTAGE
- ▶ 1 UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
- ▶ 1 RECYCLERIE



LES INSTALLATIONS DU SMITOM LOMBRIC



LE SITE INDUSTRIEL DE VAUX-LE-PÉNIL

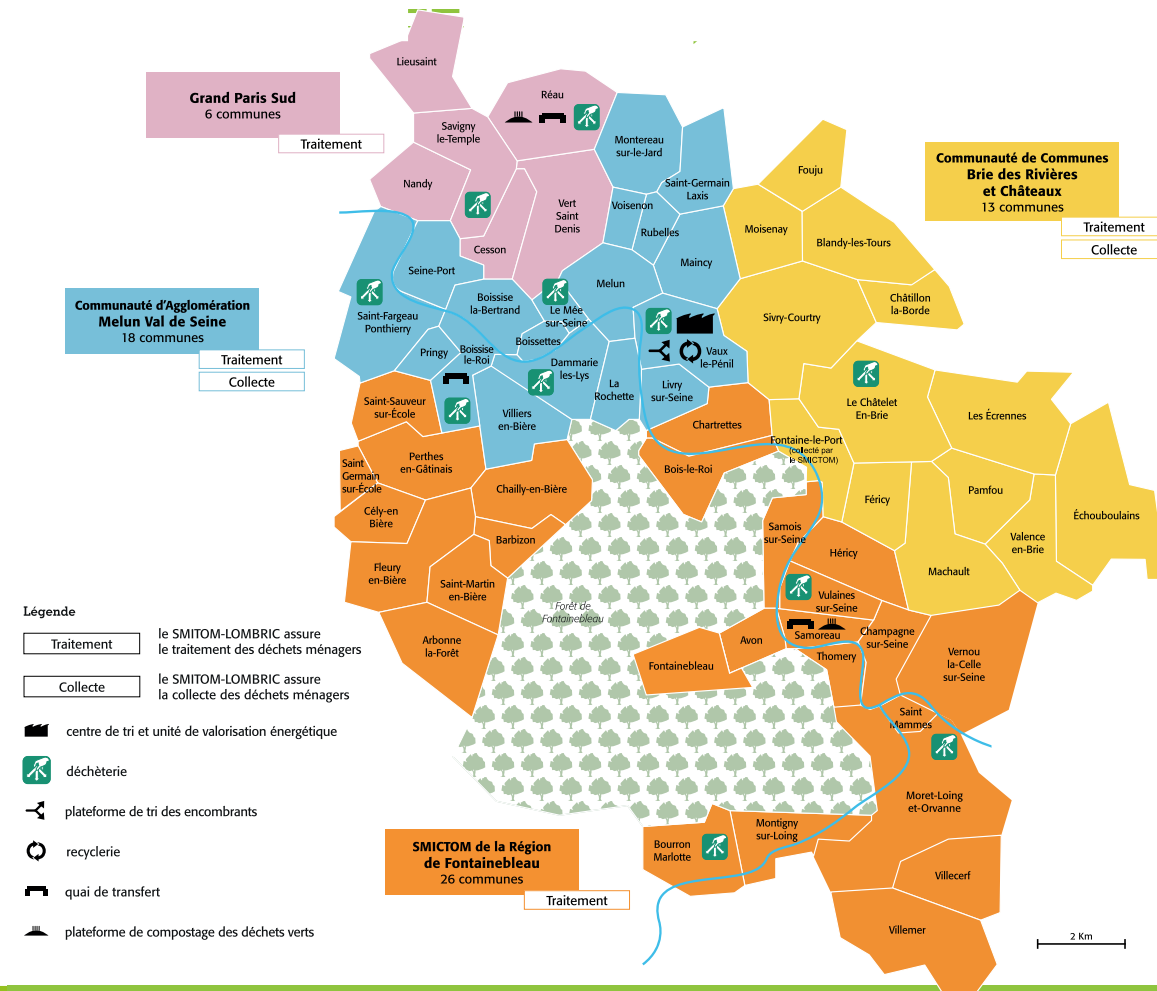


LE TERRITOIRE DU SMITOM-LOMBRIC



► QUELQUES CHIFFRES CLÉS

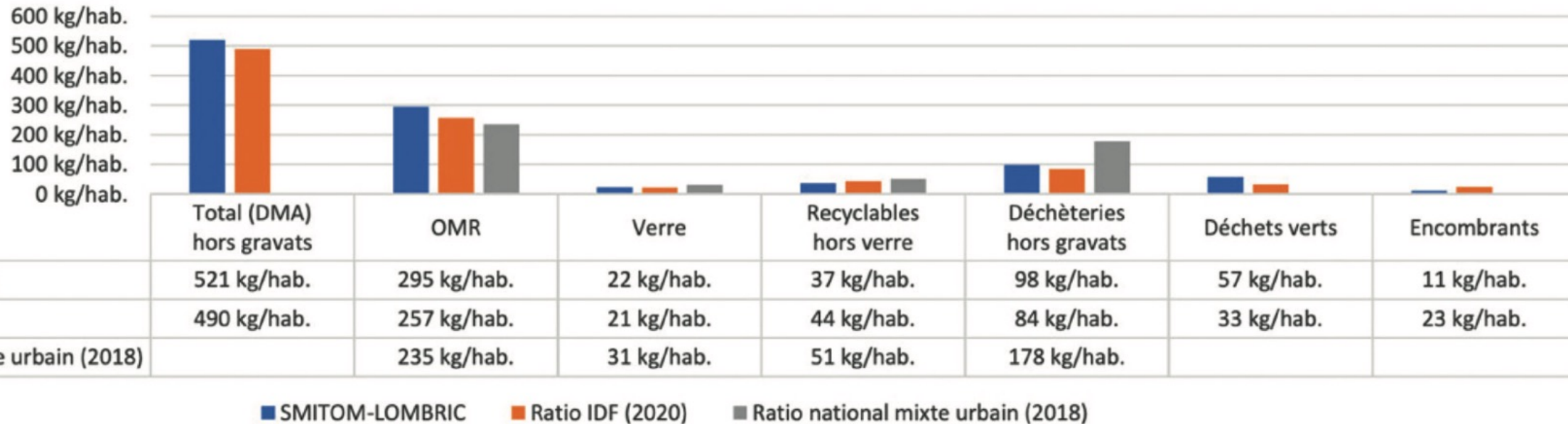
- > **63** communes, plus de **310 000** habitants
- > Evolution démographique : **+4,7** depuis 2018, **+0,5%/an**
- > Production globale de déchets en 2022 : **161 497 t**
- > Valorisation matière en 2022 : **46 706 t**
- > Valorisation organique : **20 531 t**
- > Valorisation électrique en 2022 : **48 568 MWh**
- > Valorisation thermique en 2022 : **35 695 MWh**



LE TERRITOIRE DU SMITOM-LOMBRIC



- ▶ Sur le territoire du SMITOM, pour tous les flux les performances sont en dessous des résultats nationaux et régionaux



LE TERRITOIRE DU SMITOM-LOMBRIC



► Le taux de valorisation est essentiellement porté par la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles.

	Valorisation énergétique	Recyclage	Enfouissement	Autres	Total
Tonnes traitées	80 156	63 987	15 427	538	160 109

(Données 2021- hors gravats)

► La valorisation matière est en légère hausse (43,9%) pour 2022 contre 40 % en 2021, mais elle reste en dessous de l'objectif réglementaire de 55% fixé par la LTECV

LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT



► 5 TYPES D'AMÉNAGEMENTS

pour accompagner les habitants dans la réduction des déchets

- > Une nouvelle déchèterie pour tenir compte du développement des filières REP
- > Un tiers lieu pédagogique orienté vers la prévention et l'économie circulaire dont un espace de vente de déchets d'équipements électriques et électroniques

pour répondre à l'extension des consignes de tri des emballages et le meilleur tri des encombrants

- > Un nouveau centre de tri des emballages capable de répondre à l'extension des consignes de tri
- > Un éventuel équipement de tri mécanisé plus performant et manuel des encombrants et tout venant des déchèteries si tranche optionnelle de 3^{ème} ligne de four

pour répondre à la limitation de la mise en décharge et l'évolution de la poubelle grise

- > Eventuelle Troisième ligne de valorisation énergétique des déchets à haut PCI sur le site existant

LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT





EN RÉSUMÉ...

Contexte

RÈGLEMENTATION

- > européenne
- > nationale
- > régionale

GÉOPOLITIQUE

- > volatilité des prix
- > besoin de souveraineté énergétique

TERRITOIRE

- > densité de l'habitat
- > croissance démographique +0,5%/an

Besoins du SMITOM

MIEUX ACCOMPAGNER LE PUBLIC
DANS LA RÉDUCTION DES
DÉCHETS

DISPOSER DES OUTILS ADAPTÉS
POUR RÉPONDRE AUX BESOINS
DE COURT ET MOYEN TERME

- > logique environnementale
- > logique économique
- > logique de gestion patrimoniale
- > pragmatisme

Aménagements envisagés pour y répondre

LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DE VAUX-LE-PÉNIL

NOUVELLE DÉCHÈTERIE

TIERS-LIEU

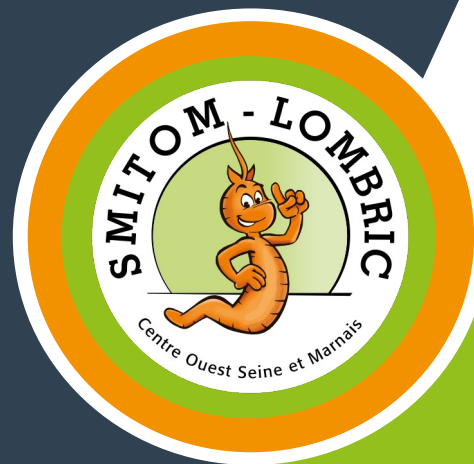
NOUVEAU CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES

3^{ème} LIGNE

TRI ENC ET T-V



ÉCHANGES AVEC LA SALLE



MERCI DE VOTRE ATTENTION
www.concertation-lombric.com